

## PROPRIÉTÉ VISÉE PAR LES TRAVAUX

Adresse .....

### ESPACE RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA VILLE

Numéro de demande .....

Date de réception de la demande .....

Date de réception des documents exigés .....

## IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Si le requérant est différent du propriétaire, il doit fournir une procuration signée par le propriétaire l'autorisant à déposer la demande.

Nom .....

Adresse .....

Code postal .....

Courriel .....

Téléphone .....

Cellulaire .....

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Valeur des travaux .....

Exécutant des travaux .....

Dates prévues des travaux

Début : .....

Fin : .....

## IMPLANTATION DE LA PISCINE

*À compléter par le requérant*

### NORMES

Distance du bâtiment principal

min 1,5 m (5')

Distance du bâtiment accessoire

min 1 m (3'3")

Distance de la limite latérale du terrain

min 1 m (3'3")

Distance de la limite arrière du terrain

min 1 m (3'3")

Distance d'une installation septique (si applicable)

min 1,5 m (5')

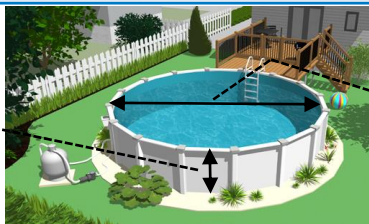
## TERRAIN ET FILS ÉLECTRIQUES

Terrain d'angle (coin de rue) ou transversal (en bordure de 2 rues ou d'une rue et d'une ruelle)  
→ *Contacter le Service de l'urbanisme pour les distances à respecter.*

Présence de fils électriques sur le terrain ou à proximité  
→ *Contacter le Service de l'urbanisme ou Hydro-Québec pour les distances à respecter.*

PISCINE HORS TERRE

Hauteur de la paroi de la piscine hors terre



Diamètre de la piscine

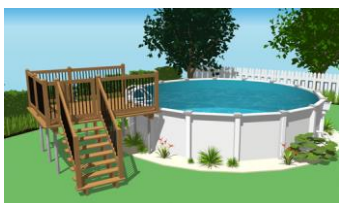
\* Si la paroi de la piscine hors terre est de moins de 1,2 m (4'), elle doit être entourée d'une enceinte (clôture). Voir la section 3.



Patio rattaché à la résidence protégé par une enceinte (garde-corps).



Remplir les sections 1, 2 et 3



Pont soleil (deck) protégé par une enceinte (garde-corps).



Remplir les sections 1, 2 et 3



Échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement.



Remplir la section 1 seulement

PISCINE GONFLABLE / DÉMONTABLE

Hauteur de la paroi de la piscine démontable



Diamètre de la piscine




**Une enceinte (clôture) de manière à protéger l'accès à la piscine (obligatoire)\*.**

\* Si la paroi de la piscine gonflable / démontable est de plus de 1,4 m (4'7"), elle ne doit pas obligatoirement être entourée d'une enceinte (clôture).



Remplir la section 3

Pont soleil (deck) ou patio rattaché à la résidence protégé par une enceinte (garde-corps).



Remplir les sections 1, 2 et 3

Échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement.



Remplir la section 1

## SECTION 1 : DÉTAILS DES APPAREILS AUTOUR DE LA PISCINE

**Les conduits reliant des appareils à une piscine doivent être souples et ne doivent pas être installés de façon à faciliter l'escalade de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte.**

Appareils	<input type="checkbox"/> Filtreur, pompe <input type="checkbox"/> Chauffe-eau    Autre : _____
Implantation des appareils (filtreur, pompe, etc.)	<input type="checkbox"/> À l'intérieur d'un bâtiment accessoire
	<input type="checkbox"/> Sous le pont soleil (deck) ou le patio : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distance de la limite du terrain                      min 2 m (6'6") : _____</li> <li>- Distance du bâtiment principal voisin              min 6 m (19'8") : _____</li> </ul>
	<input type="checkbox"/> Ailleurs sur le terrain : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distance de la clôture (si applicable)              min 1 m (3'3") : _____</li> <li>- Distance de la limite du terrain                      min 2 m (6'6") : _____</li> <li>- Distance du bâtiment principal voisin              min 6 m (19'8") : _____</li> </ul>
	<input type="checkbox"/> Les appareils sont situés à plus de 1 m (40") de la paroi de la piscine ou de l'extérieur de l'enceinte <b>(obligatoire)</b> .  Aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou l'enceinte ne doit être installé à moins d'un mètre de celle-ci.



## SECTION 2 : CARACTÉRISTIQUES DU PONT SOLEIL / PATIO

Type	<input type="checkbox"/> Pont soleil (deck) de piscine (non relié à la résidence) <input type="checkbox"/> Patio rattaché à la résidence
Descriptif	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> À construire ou à agrandir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dimensions : _____ X _____ Hauteur à partir du sol : _____</li> <li>- Matériaux : _____</li> <li>- Distance de la limite du terrain min 1,5 m (5') : _____</li> </ul>

Section 3 à la page suivante

**SECTION 3 : CARACTÉRISTIQUES DE L'ENCEINTE**

**Type**

- Clôture
- Garde-corps
- Mur sans ouverture (porte ou fenêtre)
- Mur avec ouverture (porte ou fenêtre)\*

\*Toutefois, la partie du mur ne doit être pourvue d'aucune ouverture, sous réserve des précisions suivantes:

**Fenêtre :**

Une fenêtre située à 3 m (9'10") ou plus du sol du côté intérieur de l'enceinte est autorisée.

Pour une fenêtre située à moins de 3 m (9'10"), elle est également autorisée si son ouverture maximale ne permet pas de laisser passer un objet sphérique de plus de 10 cm (4") de diamètre. À cet effet, il est possible d'installer un limiteur d'ouverture sauf dans le cas d'une chambre à coucher.



**Porte :**

Une porte est autorisée si elle se ferme et se verrouille automatiquement et que le verrou du côté intérieur du bâtiment est situé à au moins 1,5 m (5') de hauteur.

**Descriptif**

Hauteur min 1,2 m (4') : \_\_\_\_\_

Matériaux :  Bois  Acier  Aluminium  Autres : \_\_\_\_\_

Mailles de chaîne :

Maille d'une largeur de moins de 3 cm (1")

Maille d'une largeur de plus de 3 cm (1") doit être lattée (**obligatoire**).



**Sécurité**

L'enceinte empêche le passage d'un objet sphérique de 10 cm (4") de diamètre, même au sol (**obligatoire**).



L'enceinte n'a pas d'éléments de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade (**obligatoire**).



La porte est munie d'un dispositif de verrouillage automatique et d'un mécanisme de fermeture automatique, installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte, ou du côté extérieur avec un bouton de déverrouillage situé à au moins 1,5 m (5') du sol. (**obligatoire**).



## DOCUMENTS REQUIS

- Plan d'implantation à l'échelle, préparé par un arpenteur-géomètre ou par le demandeur à partir d'un certificat de localisation, d'une vue aérienne ou d'un croquis, comprenant :
- La résidence avec ses annexes (galerie, patio, terrasse);
  - Les bâtiments accessoires (garage, remise, etc.);
  - La piscine à installer;
  - Le filtreur et le chauffe-eau (si applicable);
  - Le pont soleil (deck), le patio ou la promenade (trottoir) à construire;
  - La clôture ou le garde-corps à installer.
- Copie du titre de propriété ou de l'offre d'achat, s'il y a lieu.

**IMPORTANT : Le fait de ne pas répondre à toutes les questions ou de ne pas fournir les documents requis retardera le traitement de votre demande.**

## DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je, soussigné, certifie que tous les renseignements fournis concernant la demande sont, à tous les égards, vrais, complets et exacts.

.....  
Signature du demandeur

.....  
Date

**Ce formulaire n'est pas un permis ni un certificat d'autorisation.**

Pour prendre connaissance de la réglementation applicable, veuillez vous référer aux règlements et aux lois en vigueur.

## Exemple de plan d'implantation à l'échelle

